

**Lundi 13 décembre 2021** à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 25/11/2021, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

**Présents** : : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, KARIM Catherine, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absent(s) ayant donné procuration** : BRIE Ludovic à BAUME Jacqueline

**Absent(s)** : //

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents: 14

Votants : 14 + 1 pouvoir

Pour mémoire, **documents remis aux membres du Conseil Municipal** : avec la convocation : en début de séance :

- Plan du terrain (partiel du ZI 41) annoté pour le projet

### n°2021.50: Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de la Marne

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

### Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires

- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 100 €

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

\* d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

\* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

#### n°2021.51: Informations, questions diverses

- **Repas des conseillers municipaux**  
Dimanche 5 décembre 2021, les conseillers municipaux et leur conjoint se sont réunis autour d'un repas convivial à La Neuville aux Larris, au « **Bistr'O Larris** ». **Chaque convive a payé sa part.**
- **CCAS**  
Les colis des séniors ont été distribués aux personnes de plus de 60 ans. Les produits ont été achetés aux commerçants et artisans locaux et disposés dans des sacs floqués « mairie de Ville-en-Tardenois ». Les séniors ont été ravis de l'attention portée et du contenant.
- **Visite de trois projets de transition énergétique des Crêtes Pré ardennaises**  
Thierry Briançon, maire, s'est rendu dans les Ardennes avec des membres du Grand Reims pour visiter trois projets de transition énergétique. Ils ont visité :  
-une maison équipée en photovoltaïque,  
-un local avec une chaufferie à copeaux de bois qui chauffe la mairie, la salle des fêtes et quatre logements,  
-une éolienne de 99 mètres dont les habitants du groupement de communes sont actionnaires.
- **Commission « aménagement ZI 41 »**  
Les membres de la commission se sont réunis samedi 13 novembre 2021 à 10h sur le terrain de la parcelle ZI41 situé rue des Quatre Vents. Richard BILLET, conseiller municipal, distribue à chaque conseiller présent le plan du terrain avec l'emplacement primitif des différents projets possibles sur le terrain, une salle socioculturelle, un city stade, un skate Park, un terrain enherbé...  
La mairie se renseigne pour les subventions possibles pour ces différents projets.
- **Projet COPIL Piscine– Grand Reims**  
Annick NEVEUX, adjointe au maire a assisté à une réunion avec le Grand Reims sur le projet de création d'une piscine dans le secteur éventuel de Fismes.

- **SIS Dormans**  
Annick NEVEUX, adjointe au maire, a assisté à la réunion du SIS de Dormans. Mr BRUYEN Christian a annoncé sa démission pour 2022. De nouvelles élections devraient avoir lieu.
- **Local du 15 A rue Charles de Gaulle : Arnaud Traiteur**  
Arnaud traiteur a ouvert son magasin la semaine dernière dans le local loué par la mairie situé au 15A rue Charles de Gaulle.
- **Correspondant défense : réunion du 19 novembre 2021**  
Régis Charton, conseiller municipal et correspondant défense pour la commune de Ville-en-Tardenois a assisté à la réunion du 19 novembre 2021.  
Les stages pour les collégiens en stage de troisième sont possibles au sein du ministère ou dans une entité près de la commune.
- **SIEM**  
Pascal Jeannot, conseiller municipal, s'est rendu à la réunion du SIEM. Les bornes de recharge électrique de Ville-en-Tardenois ont été utilisées une soixantaine de fois.
- **Bulletin municipal : Le Tardenevillien**  
Le bulletin municipal, Le Tardenevillien devrait paraître en fin de semaine et être distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.
- **Terrain rue André Lelarge**  
Le maire a recontacté le géomètre qui doit nous envoyer le devis pour le bornage du terrain rue André Lelarge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.